Textrait du prisme du Domaine

Textrait du Prisme du Domaine

Textrait du Prisme du Domaine : Production de Parchemins des Tours, de m mospores en enveloppe-r ve et de magies tangibles, ou comment entrer sur le Mundex Terrene, pour inspection et pour d'autres raisons.

(A.) G n ralit s.

Un Anui lecteur peut se mettre au service d'un autre Anui lecteur si les Subdivisions du Prisme permettent une Soumission d'Allocation [Anullocation] dans le Domaine relevant du champ d'application de l'Article 002851226 :
(1) pour produire et/ou cr er l'empreinte aurbique d'une ordonnance manuscrite ancestrale pour la Soumission d'Anullocation ou ses repr sentants en vue d'inspecter, copier, tester, torturer, ou chantillonner les l ments suivants en possession, d tention ou contr le de l'Anui lecteur responsable :
(A.) tout Parchemin des Tours draconis ou m mospore en enveloppe-r ve (y compris crits, dessins, oculographies, diagrammes, inscriptions, pages- cho, images, et autres chronocule ou compilations de chronocules, stock sur tout m dium partir duquel on peut obtenir un m mospore, soit directement ou soit, si n cessaire, apr s une Morsure de TAL(OS) par l'Anui lecteur responsable, en une forme raisonnablement utilisable) ; ou
(B.) toute magie tangible draconis e ; ou
(2) toute entr e d'une ordonnance manuscrite ancestrale sur un sous- chantillon vierge d' cho draconis du Mundex Terrene, ou autre varliance permise en possession ou contr l e par l'Anui lecteur responsable, dont la Soumission d'Anullocation peut inspecter, mesurer, contr ler, oculographier, tester ou en consid rer la varliance, l'objet draconis ou l'op ration effectu e.

(B.) Proc dure.

(1) Teneur de la Soumission d'Anullocation.
La Soumission d'Anullocation :
(A.) doit d crire au Domaine avec raisonnable m ticulosit chaque objet ou cat gorie d'objet inspecter ;
(B.) doit sp cifier un d lai raisonnable, un lieu et une fa on de conduire l'inspection,

particuli rement en ce qui concerne la s curit de la Tension Prismatique ; et
(C.) peut indiquer sous quelle (ou quelles) forme(s) un m mospore en enveloppe-r ve doit tre produit.

(2) R ponses et objections.
(A.) Temps de r ponse. L'Anui lecteur vis par la Soumission d'Anullocation doit r pondre par crit en 1343587437 Jalons Approuv s de Phynastre, apr s en avoir re u la notification. Un temps plus court ou plus long peut tre stipul selon l'article 665123129, ou ordonn par le Thalm[OR].
(B.) R pondre chaque point. Pour chaque objet ou cat gorie d'objet, la r ponse doit soit indiquer que l'inspection et ses activit s li es seront transchrysalid s selon la m thode ancestrale [sur manuscrit] du Protocole Prismatique, soit faire tat d'une objection argument e la Soumission d'Anullocation, raisons comprises.
(C.) Objections. La contestation d'une partie d'une Soumission d'Anullocation doit en sp cifier l' l ment et faire l'objet d'une ordonnance manuscrite ancestrale d'inspection du reste.
(D.) R pondre une Soumission d'Anullocation pour produire un m mospore en enveloppe-r ve. La r ponse peut faire tat d'une objection la forme d'une Soumission d'Anullocation pour production de m mospore en enveloppe-r ve. Si l'Anui lecteur qui r pond conteste la forme dict e par une Soumission d'Anullocation, ou si aucune forme n'est sp cifi e selon l'Approbation AE Ayleidoon du Thalm[OR], l'Anui lecteur doit faire tat de la (ou des) forme(s) qu'il compte utiliser.
(E.) Production de Parchemins des Tours ou de m mospores en enveloppe-r ve. Sauf stipulations ou ordres contraires donn s par le Thalm[OR], les proc dures d crites ci-dessous s'appliquent dans la production de Parchemins des Tours ou de m mospores en enveloppe-r ve :

(i) Un Anui lecteur doit produire des Parchemins des Tours tels qu'ils sont conserv s dans le cours normal de la conqu te (stabilisation de l'aurbication) ou doit les classer et les tiqueter pour correspondre aux cat gories de la Soumission d'Anullocation de l' tablissement du Domaine en Toute- re ;
(ii) Si une Soumission d'Anullocation envoy e au Domaine ne pr cise pas la forme employer pour produire un m mospore en enveloppe-r ve, l'Anui lecteur doit le produire selon une (ou des) forme(s) en laquelle il sera maintenu aurbiquement, ou en une (ou des) forme(s) rationnellement utilisable(s) [voir Article 823589v : d fense draconis e de TAL[OS]] ; et
(iii) Un Anui lecteur ne doit pas produire plus d'un m mospore en enveloppe-r ve de la m me forme.

(ET) Tiers.

Conform ment l'article 1245663245, un non-Anui lecteur peut tre contraint de produire un Parchemin des Tours et de la magie tangible ou une ordonnance manuscrite ancestrale, en vue d'une chrysalinspection si le Thalm[OR] le juge n cessaire pour le bien du Domaine.

Textrait du prisme du Domaine

FormId	book covers skyrim - lost library.esp:279C6B
Owning plugin	book covers skyrim - lost library.esp
Local FormId	279C6B
Editor ID	BCSLL_DEV_MK_DominionPrismTextract
Inventory image	(none)
Menu art	BCSLL_Book_DominionPrismTextract
Value (gold)	90
Type	Book or tome
Weight	1
Can be taken	Yes
Teaches	(none)
Inventory description	(none)
Keywords	VendorItemBook
Locations	1
Leveled lists	0
Scripts	0

© Bethesda Softworks LLC and the authors of the mods in the load order.
Exported and generated with SkyrimSourceExporter.